



# Le Plouasnais

Feuillet Municipal N°37 – Octobre 2021

## MAIRIE / AGENCE POSTALE

Lundi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mardi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mercredi : 9h – 12h / fermée

Jeudi : fermée / 14h – 16h30

Vendredi : 9h – 12h / 15h – 16h30

Samedi : 9h – 12h

Internet : <http://www.plouasne.fr>

Facebook : [Commune de Plouasne](#)

Email : [mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

Bureau : 02 96 86 48 19

Fax : 02 96 86 42 40

**Urgence Communale : 06 10 11 34 48**

Agence Postale : 02 96 82 51 90

## PRATIQUE

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

Docteurs Guiomar & Sourd :

02 96 86 48 17

Infirmières 02 96 86 43 62

Dentistes 02 96 86 48 76

Pharmacie 02 96 86 48 78

Podologue 02 96 27 43 04

Hypnothérapeute 06 61 11 33 79

Antipoison 02 99 59 22 22

Gendarmerie 02 96 87 74 00

Écoles 02 96 86 48 44 (publique)

02 96 86 46 54 (privé)

Cantine 02 96 86 48 56

Collège 02 96 86 48 31

**GARDERIE MUNICIPALE** 02 96 86 48 44

Toute la semaine : 7h – 8h40 / 16h35 – 19h

**BIBLIOTHÈQUE** 02 96 86 44 59

Mardi : 9h / 10h30

Samedi : 10h / 12h30

**DÉCHETTERIE D'ÉVRAN** 02 96 87 20 10

Lundi : Fermée / 14h – 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 – 12h30 / Fermée

Jeudi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Vendredi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Samedi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

**DÉCHETS VERTS - PLOUASNE**

Mercredi : Fermé / 14h – 17h30

Samedi : 10h – 17h45

## Reprise des activités pour les associations Plouasnaises :

Même si la Covid n'a pas encore disparu, la vaccination massive, permet un retour des activités, avec un simple contrôle du « Pass Sanitaire ». N'hésitez donc pas à prendre contact avec les associations pour voir avec elles les modalités de reprise.

## Passage piéton vers le Hil :

Suite à la décision du Conseil, la liaison piétonne, qui relie le Hil au collège a été rénovée, des potelets pour la sécurisation de cette voie douce seront posés très prochainement.

## Extension de la Mairie :

Le projet d'extension et de mise aux normes de la mairie progresse. Les plans nous ont été remis par le maître d'œuvre, le cabinet « Cresto Modules », et le permis de construire est déposé. Les appels d'offres suivront auprès des entreprises.



## Etude Urbaine :

Le Conseil Municipal, a débuté une réflexion sur l'avenir de Plouasne pour les 5,10,15 prochaines années. Pour cela, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, « L'Atelier du Canal » et la population plouasnaise, il va mener une réflexion dénommée « Etude Urbaine » autour du développement et de l'aménagement futur du centre bourg, des terrains et bâtiments afin de rendre notre commune plus attractive et permettre de nouvelles constructions, l'accueil de commerces et d'entreprises, etc. Un groupe de travail formé d'élus et d'habitants de la commune va très rapidement être mis en place dans le cadre d'ateliers de concertation qui aboutiront à une réunion publique qui se déroulera le mardi 30 Novembre 2021.

## Sécurité Routière :

Les panneaux de signalisation nécessaires à la réalisation du projet, du centre bourg et des lieux-dits, présenté à la population ont été commandés. Dès réception, ceux-ci seront mis en place au plus vite pour la sécurité de tous.

## Marché :

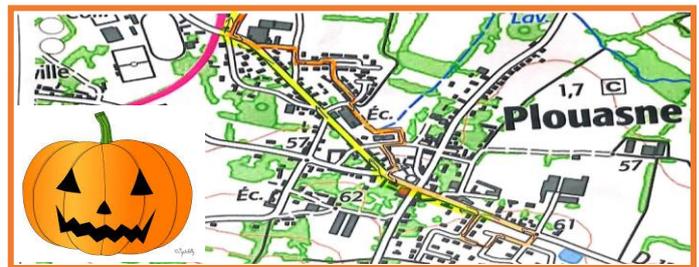
Depuis le mardi 28 septembre, le marché accueille un nouvel étal avec la présence d'un fromager. N'hésitez pas à venir découvrir tous ses fromages AOP.

## Halloween : 31/10

15h à 18h, le tunnel de l'horreur à l'Ancienne Gare  
18h à 20h, défilé du char.

Aller :

Retour :



**Marché de Noël Samedi 11 décembre 2021**  
Salle des Fêtes (bourg)  
Les structures de Noël seront mises en place près de l'église pour cette manifestation.

## **BIEN VIVRE ENSEMBLE :**

Le bien vivre ensemble n'est pas un fait acquis mais relève du bon sens et du respect de quelques règles de vie en collectivité. La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de chacun, n'en déplaise à celles et ceux qui s'étonnent que nous mettions tout en œuvre, pour faire respecter les droits auxquels nous prétendons tous : la tranquillité, la sécurité et l'hygiène publique dans notre ville commune.

Cette qualité de vie n'est pas seulement due aux équipements et services municipaux, mais aussi et surtout aux rapports humains basés sur la reconnaissance sociale, le respect des différences et le respect du domaine public, de l'environnement dans lequel on vit : il s'agit de l'attitude portée aux lieux publics, aux commerçants, à ses voisins ou encore son attitude en voiture. Les incivilités individuelles ne doivent plus gâcher le quotidien des Plouasnais. La collectivité a un rôle incontournable pour faire respecter ces règles de civisme.

Afin d'éviter les tensions et de conserver la douceur de vie que nous offre notre commune, vous trouverez, ci-dessous, les principales règles à suivre qui participent à préserver les bonnes relations entre voisins mais aussi entre les citoyens et la collectivité. Il est primordial pour chacun d'entre nous de nous impliquer dans le « mieux vivre ensemble sur le territoire communal ». Et rappelons que nous sommes toujours les voisins de nos voisins.

## **LA CIRCULATION :**

La circulation dans la commune doit tenir compte de la présence d'enfants qui jouent et se déplacent à vélo, rollers, trottinette, etc. Pensez à eux, levez le pied !



## **LE STATIONNEMENT**

Il doit respecter le code de la route, sur la voie publique, merci de stationner uniquement sur les emplacements matérialisés et respecter les trottoirs exclusivement réservés aux piétons. Les habitants ne sont pas prioritaires des emplacements de stationnement sur la voie publique (y compris devant leur domicile). Merci de votre vigilance à ne pas gêner le passage des engins agricoles.

## **BRICOLAGE ET JARDINAGE**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h0

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00



## **NOS AMIS LES ANIMAUX**

Les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens (y compris en chenil) sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## **ZONES DE TRI SELECTIF :**

7 conteneurs sont à votre disposition sur la commune.

Ne laissez à proximité de ceux-ci ni ordures ménagères, ni matériaux destinés à la déchetterie.

Il est rappelé que les dépôts d'ordures ménagères, même enfermées dans des sacs, effectués notamment aux abords des points propretés (conteneurs) constituent des abandons sauvages de déchets sur la voie publique (ou dans ses dépendances) et donc des infractions sanctionnées par la loi pénale.



## **Bien vivre à Plouasne dépend du comportement citoyen de ses habitants.**

Aujourd'hui nous comptons sur la compréhension et le civisme de chacun d'entre vous afin que l'information soit diffusée et rende notre commune agréable à vivre et attrayante.

## **SOUS – PRÉFECTURE**

Lundi-Vendredi : 8h30 -12h ouvert au public  
17, rue Michel – BP 72061

22102 DINAN Cedex

Tél : 08 21 80 30 22

*Les démarches administratives concernant les cartes grises et les permis de conduire sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site internet de l'ANTS.*

<https://ants.gouv.fr/>

## **SERVICE PUBLIC**

Tél : 39 39 (0.15€/min + prix de l'appel)

Internet : <http://www.service-public.fr>

## **DINAN AGGLOMÉRATION**

8, Bd de l'Europe - 22100 DINAN

Tél : 02 96 87 14 14

Internet : <http://www.dinan-agglomération.fr>

## **Faites-nous part de vos idées, infos ou suggestions à :**

[mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

Retrouvez toutes les informations de notre commune, ainsi que tous les feuillets et bulletins sur notre site :

<http://www.plouasne.fr>

## **Les prochains évènements sur la commune**

31/10 : Loto - Espace Dériole - Foot

31/11 : Halloween  
- 15h à 18h : Tunnel de l'horreur à l'ancienne gare.  
- 18h à 20h : Défilé du char dans le bourg et collecte de bonbons.  
Organisé par « Plouasne en Folie »

06/11 : Repas à emporter- Apel

16/11 : Repas du C.B.H. - Dériole

19/11 : Belote – Espace Dériole - CBH

20/11 : Ste Barbe des Sapeurs  
Pompiers

11/12 : Marché de Noël – Ancienne  
Salle des Fêtes de 14h à 20h